
 Décision émise par le CSTB
 dans le cadre de la procédure
 réglementaire d'agrément visée par
 l'arrêté technique du 7 septembre 2009
 modifié

Avis
relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

Numéro d'Avis : 2021-CSTB-n°002

Date : le 21 octobre 2021

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment agréé la gamme de dispositifs de traitement suivant :

Titulaire de l'agrément	BIOROCK, 4-5 zone d'activités économiques, Le Triangle Vert, 5691 Ellange – Luxembourg					
Dénomination commerciale	Gamme ECOROCK modèle Solution 6	Gamme ECOROCK modèle Solution 6 V2	ECOROCK Solution 8	ECOROCK-Solution 8 V2	Gamme ECOROCK modèle Solution 10	Gamme ECOROCK modèle Solution 10 V2
Capacité de traitement	6 Equivalents-Habitants		8 Equivalents-Habitants		10 Equivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2017-003-ext01	2021-002-ext01-mod01	2017-003	2021-002-mod01	2017-003-ext02	2021-002-ext02-mod01
Historique	Modèle extrapolé en 2017	Modèle modifié en 2021 (modification du modèle agréé 2017-003-ext01)	Modèle de référence agréé en 2017	Modèle modifié en 2021 (modification du modèle de référence agréé 2017-003)	Modèle extrapolé en 2017	Modèle modifié en 2021 (modification du modèle agréé 2017-003-ext02)

Titulaire de l'agrément	BIOROCK, 4-5 zone d'activités économiques, Le Triangle Vert, 5691 Ellange – Luxembourg			
Dénomination commerciale	Gamme ECOROCK modèle Solution 15	Gamme ECOROCK modèle Solution 15 V2	Gamme ECOROCK modèle Solution 20	Gamme ECOROCK modèle Solution 20 V2
Capacité de traitement	15 Equivalents-Habitants		20 Equivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2017-003-ext03	2021-002-ext03-mod01	2017-003-ext04	2021-002-ext04-mod01
Historique	Modèle extrapolé en 2017	Modèle modifié en 2021 (modification du modèle agréé 2017-003-ext03)	Modèle extrapolé en 2017	Modèle modifié en 2021 (modification du modèle agréé 2017-003-ext04)

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe.

La fiche technique descriptive de ce dispositif porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide destiné à l'utilisateur, ECOROCK-Solution – Capacité jusqu'à 20 E.H., 21 octobre 2021, 77 pages*) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AUX DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS Gamme ECOROCK modèle Solution 6 V2, ECOROCK-Solution 8 V2, Gamme ECOROCK modèle Solution 10 V2, Gamme ECOROCK modèle Solution 15 V2 et Gamme ECOROCK modèle Solution 20 V2

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié (1) Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2 (2)
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	
Technologie(s) de traitement	filtre compact à laine de roche alimentés au fil d'eau (en gravitaire)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	2 cuves à 1 compartiment - fosse toutes eaux - filtre
Liste des principaux équipements	- préfiltre - média filtrant (laine de roche)

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile du compartiment de prétraitement (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquée dans le tableau suivant est donnée à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée à 40 cm au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Le filtre possède une entrée d'air située au-dessus du sol, équipée d'un chapeau d'évent.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS

Dénomination commerciale	Gamme ECOROCK modèle Solution 6 V2	ECOROCK-Solution 8 V2	Gamme ECOROCK modèle Solution 10 V2	Gamme ECOROCK modèle Solution 15 V2	Gamme ECOROCK modèle Solution 20 V2	
Capacité de traitement	6 EH	8 EH	10 EH	15 EH	20 EH	
Numéro national d'agrément	2021-002-ext01-mod01	2021-002-mod01	2021-002-ext02-mod01	2021-002-ext03-mod01	2021-002-ext04-mod01	
Cuve(s)	Nombre 2					
	Forme	Parallélépipédique	Ovoïde (fosse toutes eaux) Parallélépipédique (filtre)	Ovoïde (fosse toutes eaux) Parallélépipédique (filtre)	Parallélépipédique	Parallélépipédique (fosse toutes eaux) Ovoïde (filtre)
	Matériau	Polyéthylène haute densité				
	Hauteur utile (cm)	134	156	156	178	178
	Volume utile (m ³)	3,11	5,34	5,34	7,47	10,23
	Surface utile (m ²)	2,47	3,67	3,67	3,14	4,3
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction	67	78	78	89	89
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	20	30	20	20	20
Filtre	Hauteur utile en cm (nombre de sacs de média)	45 + 20* + 60 = 125 (72)	45 + 20* + 60 = 125 (72)	45 + 20* + 60 = 125 (100)	45 + 20* + 60 = 125 (154)	69 + 20* + 69 = 158 (245)
	Surface horizontale utile (m ²)	1,32	1,32	1,67	2,47	3,67
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS						
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve (cm)	45	45	45	45	45	
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	oui	oui	oui	oui	oui	

*couche intermédiaire